



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Immigration clandestine

Question au Gouvernement n° 1671

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Bernard.

M. Pierre Bernard. Monsieur le ministre de l'intérieur, la commission chargée par l'Assemblée nationale d'étudier l'immigration clandestine a rendu son rapport: le rapport Philibert-Sauvaigo.

On peut regretter que les médias en général l'aient critiqué avant même d'avoir eu le temps d'en prendre connaissance. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

On peut regretter aussi certaines prises de position réservées, émises par quelques hommes politiques, voire par des membres du Gouvernement, avant d'avoir, eux aussi, pris le temps d'analyser ce rapport. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Ce qui est sûr - je l'ai entendu dire sur les ondes par l'un de nos collègues de votre formation politique, monsieur le ministre - c'est que 400 députés au moins sont favorables à ce rapport, d'où l'on peut en conclure que 80 p. 100 du peuple de France en approuvent l'esprit ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. Christian Bataille. Vous sollicitez les chiffres !

Je connais, monsieur le ministre, votre détermination plusieurs fois exprimée, mais je crains, avec cette majorité de Français, que vous ne cédiez aux groupes de pression, à la puissance des médias ou encore à des opinions politiques nettement minoritaires, et que nous n'hésitez à concrétiser par une loi les mesures très raisonnables du rapport de notre commission.

C'est pourquoi je vous demande quelles sont vos intentions pour concrétiser ce rapport et, par la même, rassurer la France. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous le savez, le Gouvernement étudie les moyens techniques et juridiques permettant d'améliorer la lutte contre l'immigration clandestine. Le Premier ministre procédera prochainement aux arbitrages nécessaires.

Depuis un an, le Gouvernement a appliqué plus efficacement le dispositif législatif. Je vous en donne quelques exemples.

Dix-sept opérations de renvois groupés ont été exécutées. («Tres bien !» sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Au cours des quatre premiers mois de 1996, 4 425 étrangers ont été éloignés contre 3 540 pour la même période de l'année précédente.

Le nombre de reconduites pour séjour irrégulier, effectivement exécutées au premier trimestre de l'année 1996, est en augmentation de 36 p. 100 par rapport à la même période de l'année précédente.

Tres prochainement, sera créé un office central de lutte contre l'immigration clandestine au sein de la DICCILEC.

Mme Suzanne Sauvaigo. Tres bien !

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le Gouvernement laisse aux autres les slogans, les

excommunications ou les incantations. Il agit, c'est ce qui est important ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Pierre Bernard.

M. Pierre Bernard. Monsieur le ministre de l'intérieur, la commission chargée par l'Assemblée nationale d'étudier l'immigration clandestine a rendu son rapport: le rapport Philibert-Sauvaigo.

On peut regretter que les médias en général l'aient critiqué avant même d'avoir eu le temps d'en prendre connaissance. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

On peut regretter aussi certaines prises de position réservées, émises par quelques hommes politiques, voire par des membres du Gouvernement, avant d'avoir, eux aussi, pris le temps d'analyser ce rapport.

(Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Ce qui est sûr - je l'ai entendu dire sur les ondes par l'un de nos collègues de votre formation politique, monsieur le ministre - c'est que 400 députés au moins sont favorables à ce rapport, d'où l'on peut en conclure que 80 p. 100 du peuple de France en approuvent l'esprit ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. Christian Bataille. Vous sollicitez les chiffres !

Je connais, monsieur le ministre, votre détermination plusieurs fois exprimée, mais je crains, avec cette majorité de Français, que vous ne cédiez aux groupes de pression, à la puissance des médias ou encore à des opinions politiques nettement minoritaires, et que nous n'hésitez à concrétiser par une loi les mesures très raisonnables du rapport de notre commission.

C'est pourquoi je vous demande quelles sont vos intentions pour concrétiser ce rapport et, par la même, rassurer la France. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous le savez, le Gouvernement étudie les moyens techniques et juridiques permettant d'améliorer la lutte contre l'immigration clandestine. Le Premier ministre procédera prochainement aux arbitrages nécessaires.

Depuis un an, le Gouvernement a appliqué plus efficacement le dispositif législatif. Je vous en donne quelques exemples.

Dix-sept opérations de renvois groupés ont été exécutées. (« Très bien ! » sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Au cours des quatre premiers mois de 1996, 4 425 étrangers ont été éloignés contre 3 540 pour la même période de l'année précédente.

Le nombre de reconduites pour séjour irrégulier, effectivement exécutées au premier trimestre de l'année 1996, est en augmentation de 36 p. 100 par rapport à la même période de l'année précédente.

Très prochainement, sera créé un office central de lutte contre l'immigration clandestine au sein de la DICCILEC.

Mme Suzanne Sauvaigo. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le Gouvernement laisse aux autres les slogans, les excommunications ou les incantations. Il agit, c'est ce qui est important ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Bernard Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1671

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 mai 1996, page 3507

Réponse publiée le : 29 mai 1996, page 3507

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 mai 1996